

## JURY OR NOT JURY ?

Un agent victime d'un accident ou d'une maladie est qui est en incapacité, même partiellement, d'exercer son métier doit pouvoir bénéficier d'un aménagement de poste ou d'être reclassé.

**C'est un constat aujourd'hui, mais des agents de notre collectivité, pour ne citer qu'eux, sont de plus en plus soumis à la réalité de la vie et subissent pour la plupart, les contraintes liées aux métiers, quand ce n'est pas la maladie qui prend le dessus.**

La difficulté est de retrouver un travail lié à la pathologie en lien avec les contraintes de santé.

Des services sont fortement impactés du fait des métiers en tensions et/ou pénibles. Les services administratifs n'étant pas épargnés non plus, bien au contraire.

La Métropole est en lien avec le FIPH, ce qui permet d'obtenir les aides pour les agents qui ont qualité de travailleurs handicapés afin de les maintenir dans l'emploi.

**Si nous savons que la tâche est lourde au regard du manque de moyens humains et sous-tension pour nos collègues de la DRH afin de trouver des postes de reclassements, nous trouvons dommageable que les agents concernés se voient proposer des postes dans le but d'espérer se « refaire une santé » en passant par un jury !**

Il est évident qu'avec de telles pratiques, certains services ont tendance à écarter les agents en procédure de reclassement.

Il y a tant de choses à faire au sein de notre collectivité et il devient inacceptable de mettre autant d'embûches sur les agents en difficulté.

De même lorsque des collègues veulent reprendre, se démènent pour se trouver un poste et qu'il leur est demandé de prolonger leur arrêt maladie par l'administration.

**La souffrance se prolonge d'autant quand après le jury, l'agent n'est pas retenu alors que c'est la DRH qui a trouvé le poste !**

Les services d'accueils, en n'acceptant pas nos collègues en détresse, les écartent d'une nouvelle chance.

Nous avons des retours de services qui nous expliquent être sensibles aux situations d'agents en attente de reclassement quand d'autres nous affirment ne recevoir aucune demande !

Nous avons par ailleurs déjà saisi le Président et l'administration pour s'engager dans un premier temps vers la reprise en régie du nettoyage des locaux à Bordeaux Métropole car l'histoire nous donne raison, le privé faisant du profit et les salariés subissent les manques de moyens et de temps.

N'hésitez donc pas à nous contacter lorsque vous subissez de telles démarches.

**Ne pas se laisser faire et ne pas subir !  
La CGT est là et restera à vos côtés pour vous accompagner !**



Nos tracts

**SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : [cgt.cub@bordeaux-metropole.fr](mailto:cgt.cub@bordeaux-metropole.fr)

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

